

16 janvier 2020

Mark Katz se penche sur le processus d'examen du Tribunal de la concurrence dans le *Global Competition Review*

Dans un [article](#) (abonnés seulement) publié en anglais dans le *Global Competition Review*, [Mark Katz](#) donne son point de vue sur l'ordonnance rendue récemment par le Tribunal de la concurrence dans laquelle ce dernier rejette la demande du Bureau de la concurrence visant à faire entendre de façon accélérée sa contestation de l'acquisition, par Parrish & Heimbecker, d'un élévateur à grains.

« Une des plaintes qui revient sans cesse au sujet de la procédure du Tribunal de la concurrence, plus particulièrement en ce qui concerne l'examen des fusions, est qu'elle a rapidement pris la forme d'une procédure judiciaire et est devenue lente, coûteuse et lourde », y mentionne Mark.

Mark souligne également que le Tribunal a essayé de régler la question au fil des ans, notamment en adoptant des règles visant la tenue d'audiences accélérées. Mais, comme le démontre l'affaire examinée, il demeure très réticent à ordonner une audience accélérée si les deux parties ne s'entendent pas à ce sujet. « En fin de compte, même s'il est admis que la célérité s'impose, la préoccupation principale du tribunal doit être de veiller à l'équité de la procédure qui se déroule devant lui, tout particulièrement lorsque les intimés font face à l'État », a-t-il ajouté.